

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 73-92

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__73_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__73_0)

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1915

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 1915

SOMMAIRE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 1915.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANT. — NÉCROLOGIE.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

RADIATION DES MEMBRES DES NATIONALITÉS ENNEMIES.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

COMMUNICATION DE M. A. NEYMARCK SUR LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER EN 1914. — LES MODES DE PLACEMENT DANS L'AVENIR.

COMMUNICATION DE M. ED. THÉRY SUR LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DES BELLIGÉRANTS (LA QUESTION DE L'ALIMENTATION PENDANT LA GUERRE : FRANCE—ANGLETERRE—ALLEMAGNE—AUTRICHE—HONGRIE).

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 1915

La séance est ouverte à 17^h 30, sous la présidence de M. Maurice BELLOM, qui met aux voix l'adoption des procès-verbaux des séances des 20 janvier et 17 février 1915 insérés dans le Journal de février-mars 1915.

Ces procès-verbaux sont adoptés sans observation.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANT — NÉCROLOGIE

Sur la proposition de M. le PRÉSIDENT, la Société nomme :

Membres titulaires : M. le comte CRESSATY et M. G. DURIEUX ;

Membre correspondant : M. le professeur Luigi AMOROSO, qui ont été présentés à la dernière séance.

M. le Président présente la candidature de M. RAZOUS, ancien inspecteur du Travail, demeurant à Paris, 3, rue Dupont-des-Loges (VII^e), lauréat de l'Ins-

titut, membre de l'Institut des Actuaire français, commissaire-contrôleur des Assurances au ministère du Travail; il est heureux de voir que cette candidature est appuyée également par MM. BARRIOL et Arthur FONTAINE.

M. le Président annonce enfin le décès de M. REVILLON et se fait auprès de la famille de notre ancien collègue l'interprète des sentiments de condoléances de la Société tout entière.

CORRESPONDANCE ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le PRÉSIDENT signale qu'il a reçu les remerciements de M. Paul Leroy-Beaulieu, ancien président de la Société, à la suite de l'allocution qu'il a prononcée au sujet de la mort du capitaine Pierre Leroy-Beaulieu.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture de la correspondance; il lit les lettres de remerciements qu'il a reçues de M^{me} ROBERT et de M^{me} DE VAUGELAS, en réponse aux compliments de condoléances qu'il leur avait formulés au nom de la Société.

Le ministère de l'Instruction publique vient d'annoncer à la Société qu'il renouvelait sa subvention annuelle de 300 francs.

Notre excellent collègue, M. BARTHE Y BARTHE, a fait parvenir à la Société les tracts qu'il a publiés sur les événements actuels afin d'opposer un récit rigoureux des faits aux mensonges des publications dont les Allemands inondent l'Espagne.

M. le PRÉSIDENT exprime à M. André BARTHE Y BARTHE les remerciements de la Société, dont M. le Secrétaire général s'est déjà fait l'interprète.

Parmi les livres reçus, M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale le recensement italien et deux brochures de notre excellent collègue GINI sur les « Familles possédant des aliénés et la variabilité du premier-né » et « Une divergence entre deux quantités déterminées et sur son effet pour l'étude des rapports statistiques ». M. GINI est un mathématicien distingué qui apporte à l'étude des problèmes économiques le concours d'une méthode statistique rigoureuse.

RADIATION DES MEMBRES DES NATIONALITÉS ENNEMIES

M. le PRÉSIDENT annonce que la motion suivante est présentée à la Société par le Conseil qui l'a adoptée par 13 voix contre 7 et deux abstentions, dont le président :

Considérant que la Société de Statistique de Paris ne peut rester en rapports de confraternité avec des personnes appartenant à des nations qui, dans leur guerre barbare contre la France et ses Alliés, violent toutes les lois du droit des gens et de la civilisation,

Sur la proposition du Conseil,

Décide de rayer les noms de ses membres titulaires, honoraires, associés ou correspondants, appartenant à ces nations.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir à ce sujet de notre collègue M. Yves GUYOT, et concluant à la non-radiation des membres allemands et austro-hongrois.

M. BERTILLON dépose à son tour sur le bureau un projet de résolution, après en avoir donné lecture à la Société :

La Société de Statistique de Paris,

Considérant que le manifeste des 93 professeurs allemands n'est qu'un tissu de mensonges voulus,

Qu'il est impossible qu'il ait été rédigé de bonne foi,

Que cela est si vrai que plusieurs des professeurs allemands les plus en vue ont refusé de le signer,

Qu'un menteur est indigne de figurer dans une société d'honnêtes gens, et surtout dans une société scientifique,

Raie du nombre de ses membres les signataires de ce manifeste.

M. BERTILLON estime que la proposition qu'il vient de formuler serait plus équitable que celle qui a été lue antérieurement : le fait de la naissance ne suffit pas, dit-il, à rendre un homme indigne et il y a partout d'honnêtes gens. A son avis, la mesure de radiation générale envisagée risquerait d'être injuste et elle serait inutile, car la radiation dont on menace tous les ressortissants austro-allemands les laissera peut-être indifférents. Il ajoute que sa propre proposition est aussi plus injurieuse, puisqu'elle rappelle le mensonge sciemment commis par les signataires du manifeste.

M. Edmond THÉRY ayant demandé si le Conseil avait définitivement statué sur la motion lue par M. le Président, et celui-ci ayant répondu par l'affirmative, M. Paul DOUMER exprime l'avis que c'est la proposition du Conseil — puisqu'elle est la plus large — qui doit être mise aux voix par priorité; elle envisage en effet la radiation de tous les ressortissants austro-allemands, alors que la proposition présentée par M. Bertillon aurait pour effet d'en faire rayer un et de conserver les autres dans les cadres de la Société.

L'avis de M. Paul DOUMER recueille l'assentiment de la très grande majorité.

Une observation de M. Bertillon, qui invoque, en faveur de son projet de résolution, la priorité due, selon lui, à tout amendement, n'est pas appuyée.

En conséquence, M. le PRÉSIDENT met aux voix la motion présentée par le Conseil; elle est adoptée, sur 28 votants, par 25 voix contre 1 et 2 abstentions (dont le président lui-même).

M. le Président félicite les membres de la Société de l'esprit d'union et de dignité dans lequel ils ont examiné et résolu cette délicate question.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

M. le PRÉSIDENT rapporte que le Conseil a pris connaissance du rapport de M. MATRAT, trésorier-archiviste de la Société (Voir p. 79), et il donne la parole à M. Raphaël-Georges LÉVY, rapporteur de la Commission des Fonds et Archives.

M. Raphaël-Georges LÉVY lit alors le rapport (inséré p. 82) dont M. NEYMARCK demande l'insertion *in extenso* au Bulletin de la Société.

M. le PRÉSIDENT est certain d'être l'interprète de tous les membres de la Société en renouvelant, d'une part, à M. MATRAT l'expression des félicitations que lui a déjà formulées à l'unanimité le Conseil pour sa gestion si claire et sa comptabilité si ingénieuse, et, d'autre part, à M. Raphaël-Georges LÉVY, commissaire des comptes de la Société, dont le rapport constitue un véritable cours de comptabilité financière.

M. MATRAT exprime à son tour à la Société et à M. Raphaël-Georges LÉVY sa vive gratitude.

M. le PRÉSIDENT tient à présenter une étude que M. BARRIOL a consacrée aux obligations 5 % de la Défense nationale; avec sa précision bien connue et son habituelle lucidité, l'auteur a exposé successivement les caractéristiques de l'emprunt, le calcul du taux effectif de celui-ci, en le supposant remboursé le 16 février 1925, enfin la valeur d'échange des titres. Cette étude joint aux qualités dont il vient d'évoquer le souvenir la valeur d'une brièveté qui, dans une matière aussi délicate, constitue un véritable tour de force de statisticien doublé d'un vulgarisateur.

COMMUNICATION DE M. NEYMARCK SUR LES ÉMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER EN 1914 — LES MODES DE PLACEMENT DANS L'AVENIR

M. le Président donne la parole à M. NEYMARCK pour sa communication.

M. Alfred NEYMARCK rappelle les cadres de la statistique sur les émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer, cadres qu'il a établis depuis

plus de trente ans et qu'il a suivis dans ses communications annuelles à la Société de Statistique. Il indique successivement :

- 1^o Le nombre et le montant total des obligations 2 1/2, 3 % et 4 % vendues par les Compagnies de l'Est, du Lyon, du Midi, du Nord et de l'Orléans en 1914;
- 2^o Le nombre et le montant des obligations 3 % vendues en 1914;
- 3^o Le nombre et le montant des obligations 2 1/2 % vendues en 1914;
- 4^o Le nombre et le montant des obligations 4 % vendues en 1914;
- 5^o Le nombre d'obligations 2 1/2 % vendues depuis 1895;
- 6^o Le nombre d'obligations 4 % vendues en 1905;
- 7^o Le prix moyen des ventes;
- 8^o Tableau des remboursements effectués;
- 9^o Tableau synoptique résumant les émissions et remboursements de l'année 1914;
- 10^o Résumé général.

Dans la seconde partie de sa communication, il rappelle succinctement les divers procédés financiers que les Compagnies ont adoptés pour se procurer tous les capitaux nécessaires à leur développement, et il examine quels pourront être ceux auxquels on pourra avoir recours dans l'avenir. On devra se rappeler la formule saisissante de Léon SAY, qui disait « *que la variété des formes d'emprunt doit répondre à la variété des besoins* ». C'est en s'inspirant de ces considérations qu'il vient d'exposer devant la Société de Statistique que, quelques jours après la déclaration de guerre, dans le *Rentier* des 13-17 août, il a recommandé la création des bons de la Défense nationale, avec leur division en coupures, leur mode de placement : comme l'a dit à la Chambre M. Ribot, le 28 janvier dernier — qui inspire à l'épargne et au pays une si grande confiance, et qui a tout fait pour le succès des bons en réapprenant au public le chemin des guichets du Trésor et des agents comptables — « *Tout le monde a compris et est venu au Trésor verser du bon argent français.* » C'est ce que le public continue à faire en souscrivant, concurremment avec les bons de la Défense nationale, aux obligations de la Défense nationale, que M. NEYMARCK avait pris aussi l'initiative d'indiquer. A l'heure actuelle, le « *bon argent français* » versé par le public, tant en bons qu'en obligations de la Défense nationale, dépasse 4 milliards.

M. le PRÉSIDENT remercie vivement M. NEYMARCK de son intéressante communication dont l'intérêt est si actuel qu'il croit être l'interprète de tous les membres présents en proposant qu'elle soit insérée dans le volume des statistiques de guerre dont il a défini le cadre au cours de la précédente séance; les membres de la Société donnent à cette proposition leur assentiment unanime.

M. le Président ajoute que nous devons savoir gré à notre ancien président de la part si active qu'il a prise au maintien de notre situation financière actuelle et qu'il est heureux de reconnaître que c'est à lui que l'on doit la création des bons et des obligations de la Défense nationale, dont l'émission rencontre un si vif succès : cela montre une fois de plus qu'à côté de nos héroïques soldats du front, d'autres, retenus par l'âge à l'écart du service armé, peuvent apporter le concours le plus efficace à la sauvegarde et au triomphe de notre chère patrie.

COMMUNICATION DE M. ED. THÉRY SUR LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES DES BELLIGÉRANTS (LA QUESTION DE L'ALIMENTATION PENDANT LA GUERRE : FRANCE—ANGLETERRE—ALLEMAGNE—AUTRICHE-HONGRIE)

M. le Président donne la parole à M. Edmond THÉRY pour sa communication.

M. Edmond THÉRY expose que la guerre effroyable engagée par l'Allemagne contre l'humanité tout entière soulève d'innombrables questions d'ordre éco-

nomique et financier, mais que l'une des plus importantes de ces questions est celle ayant trait à l'alimentation des grandes nations belligérantes. M. Edmond THÉRY se propose de l'étudier en recherchant comment la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont nourri leur population depuis le début des hostilités.

En ce qui concerne la France, dès les premiers jours de la mobilisation, le ministère de la Guerre a assuré un parfait ravitaillement de nos armées et de nos places fortes, sans trop affecter les conditions d'existence de la population civile. Les mercuriales et les index-numbers récemment publiés montrent, en effet, que le prix des choses nécessaires à la vie a moins haussé chez nous que partout ailleurs, et, pour donner un exemple décisif, il suffira de rappeler qu'à la date du 10 mars dernier le quintal de blé ne valait que 31^f 25 à Paris, contre 35^f 60 à Londres, 35^f 46 à Liverpool et 32^f 71 à New-York.

Ce qui prouve d'une manière indubitable qu'au point de vue alimentaire le marché français est certainement, de tous les marchés européens, sauf celui de la Russie, un de ceux qui ont le moins souffert de la guerre; c'est que le montant de nos importations d'objets d'alimentation pour l'année 1914 a été, en quantité et en valeur, inférieur à celui de 1913.

Nous avons, en 1914, importé 1 milliard 713 millions de francs de ces produits contre 1 milliard 818 millions de francs en 1913, et, en quantité : 52 millions de quintaux en chiffres ronds, contre 55 millions de quintaux. Ainsi, malgré la guerre et les achats pratiqués aux États-Unis, au Canada et dans l'Amérique du Sud pour le compte de l'État, la France, en 1914, a moins demandé de produits alimentaires à l'étranger qu'en 1913.

Le phénomène est encore plus significatif si on compare les cinq mois de guerre (1^{er} août au 31 décembre 1914) à la période correspondante de 1913 : pendant ces cinq mois, nos achats extérieurs de produits alimentaires n'ont atteint que la somme de 620 millions de francs, contre 825 millions pour 1913.

En ajoutant à notre propre exportation d'objets alimentaires la moitié de la valeur de nos colis postaux, et en déduisant le total ainsi obtenu de la somme de nos importations, nous déterminerons le *déficit alimentaire* annuel : il a été de 913 millions de francs en 1914, contre seulement 696 millions en 1913; cette différence tient à ce fait qu'à partir des premiers jours d'août, presque tous les produits alimentaires de grande consommation ont été frappés de prohibition de sortie.

Ce sont les céréales qui ont tenu la tête de nos importations avec un total de 565 millions de francs, sur lesquels le blé figure à lui seul pour 16.569.000 quintaux, estimés 354 millions de francs. Viennent ensuite les vins, environ 8 millions d'hectolitres, valant 241 millions de francs, provenant presque en totalité de l'Algérie; le café, 206 millions de francs; le riz, 92 millions de francs; 79 millions d'autres farineux; 60 millions de viandes fraîches et conserves, etc.

La guerre est en train d'accoutumer la population française à la viande frigorifiée. En 1913, nous n'en avons importé que 20.299 quintaux. En 1914, les importations ont atteint 177.740 quintaux, sur lesquels 164.641 quintaux sont applicables aux cinq derniers mois de l'année.

La viande frigorifiée est surtout consommée par notre armée, qui la trouve d'ailleurs excellente; la population civile de quelques grandes villes, telles que Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Rouen et Le Havre, commence également à en demander. Mais, en Europe, le grand marché de consommation est l'Angleterre.

En résumé, malgré la hausse générale des prix des produits alimentaires — qui est due, en bonne partie, à la hausse des frets maritimes, aux difficultés de transports intérieurs et à la rareté de la main-d'œuvre, — les consommateurs français, grâce aux bonnes récoltes de 1914, aux ressources de toute nature dont notre pays dispose naturellement, se sont facilement procuré tout ce qui était nécessaire à leur existence.

En temps normal, l'Angleterre a d'énormes besoins de produits d'alimentation qu'elle ne peut satisfaire que par l'importation étrangère. La guerre a augmenté l'importance de ces besoins, et le déficit alimentaire de la Grande-Bretagne, qui était de 6 milliards 325 millions de francs en 1913, s'est élevé à 6 milliards 681 millions de francs en 1914, soit une augmentation de 356 millions dont la guerre est la cause certaine.

Pour l'année 1914, la Grande-Bretagne a fait venir de l'étranger : 1 milliard 992 millions de francs de grains et farines ; 1 milliard 577 millions de francs de viandes et bétail ; 1 milliard 963 millions de beurre, de fromages et d'œufs et 1 milliard 729 millions de café, cacao, sucre, vins et liqueurs, soit, au total, 7 milliards 261 millions de produits qu'il faut diminuer de 580 millions d'exportations de même nature.

Sans la hausse des frets maritimes survenue vers le commencement du mois d'octobre — hausse que le Gouvernement britannique a lui-même fortement accentuée en novembre en retirant 500 bateaux à vapeur de la navigation commerciale, jaugeant 2 millions de tonnes, et en les réservant spécialement pour les besoins de l'État — le marché alimentaire anglais n'aurait presque pas senti les effets de la guerre.

Mais si la hausse des frets a été préjudiciable aux consommateurs anglais, elle a été, au contraire, très favorable aux intérêts des armateurs de la Grande-Bretagne, et ceci conduit M. Edmond Théry à conclure que, malgré le relèvement du prix de l'existence que la guerre a provoqué dans ce pays, les difficultés que la population laborieuse de l'Angleterre subit en ce moment sont mille fois moindres que celles qui pèsent depuis déjà cinq mois sur l'Allemagne tout entière.

Arrivant à l'Allemagne, M. Edmond Théry explique qu'au commencement d'octobre 1914 il a adressé à M. le ministre de la Guerre une étude ayant pour objet d'établir que l'énorme développement industriel dont ce pays avait bénéficié depuis une vingtaine d'années le rendait tributaire de l'étranger pour une masse considérable de produits de première nécessité.

En ce qui touche spécialement les produits alimentaires, M. Edmond Théry a pu, dans deux autres études, prouver que le Gouvernement allemand n'avait pris aucune disposition particulière pour assurer le ravitaillement de la population civile de l'Empire, et que, par suite, cette population aurait les plus grandes difficultés à vivre : 1^o si la guerre durait plus des quatre à cinq mois prévus par le grand État-major allemand ; 2^o si les nations alliées, possédant la maîtrise de la mer, considéraient les produits alimentaires comme *contrebande de guerre* et empêchaient l'Allemagne d'en recevoir de l'étranger.

M. Edmond Théry résume à grands traits les statistiques qui accompagnaient ses études et qui établissaient qu'en raison des mauvaises récoltes de 1914 (qui ont fourni à l'Allemagne 20 % de céréales et 90 millions de quintaux de pommes de terre en moins qu'en 1913), ce pays n'aurait que pour huit mois et demi à neuf mois de vivres si les nations alliées l'isolaient complètement du monde extérieur.

Le blocus a été à peu près réalisé vers le milieu de novembre seulement et ses effets ont immédiatement conduit le Gouvernement impérial allemand à prendre de violentes mesures dont le rationnement général de la population civile en pain et en pommes de terre et la destruction systématique de l'espèce porcine sont le couronnement.

M. Edmond Théry n'a jamais dit que le blocus effectif condamnerait inévitablement la population de l'Allemagne et celle de l'Autriche-Hongrie, — qui va se trouver dans une situation encore plus critique que la population allemande, — à mourir de faim, mais il a soutenu que le rationnement du pain s'imposerait en Allemagne dès le mois de mars ; que le rationnement des pommes de terre

viendrait ensuite et que ces deux faits brutaux auraient pour conséquence d'affaiblir le moral du peuple allemand en lui montrant que ses journaux lui cachaient la véritable situation, et de réduire, ainsi, la durée de sa résistance.

« D'ailleurs, répète M. Edmond Théry en terminant, si une place forte commandée par un chef énergique peut résister jusqu'au complet épuisement de ses vivres, une nation de 68 millions d'habitants ne saurait attendre son dernier morceau de pain pour demander grâce. »

M. le PRÉSIDENT adresse les remerciements de la Société à M. le lieutenant-colonel Edmond Théry pour sa communication d'un si vivant intérêt; il le félicite de ne pas se borner à l'effort si précieux qu'il donne pour la défense nationale, mais de prêter en outre à la Société de Statistique le concours de sa haute compétence pour la faire profiter d'une documentation dont, grâce à sa laborieuse et patiente initiative, il s'est fait un véritable monopole.

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 1915

L'ordre du jour de la séance du mercredi 21 avril est fixé comme suit : *Les ressources financières des belligérants*, par M. Raphaël-Georges LÉVY.

La séance est levée à 19^h 15.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Maurice BELLOM.

II

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'ANNÉE 1914

LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE BUDGET POUR L'EXERCICE 1915

CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 24 du Règlement de la Société de Statistique de Paris, les comptes de l'année 1914, accompagnés d'un relevé comparatif des recettes et des dépenses. Le projet de budget pour l'exercice 1915 vous est également soumis.

En raison des événements de guerre survenus depuis le commencement du mois d'août, les opérations financières n'ont pas pu se dérouler dans toute leur étendue habituelle, et il nous a fallu agir d'une manière spéciale sur certains points, notamment au sujet des revenus des valeurs, comme il sera indiqué plus loin.

Toutefois, la marche de la Société s'est poursuivie au point de vue qui nous occupe comme sous tout autre, de telle sorte que sa situation présente et son avenir n'ont pas subi d'atteinte sensible par suite de la crise si grave que le pays traverse.

Notre rapport sera donc limité cette année à quelques points essentiels.

Soucieux de satisfaire dans la mesure possible aux paiements nécessaires, nous nous sommes efforcé de conserver en caisse les fonds qui paraissaient indispensables, par suite du moratorium qui ne permettait de réclamer aux banques dépositaires qu'une partie des ressources qui leur étaient remises.

C'est ainsi que nous avons à notre disposition fin décembre 1914, tant en nos mains qu'au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte de Paris, une somme totale en espèces de 4.433^f 99, contre celle de 3.403^f 38 qui existait au 1^{er} janvier.

Ceci n'a pas d'influence sur la situation générale; c'est un fait de trésorerie provenant de l'aménagement des diverses parties financières; grâce à ces dispositions, nous avons pu ainsi satisfaire aux obligations du service.

En se reportant au *bilan*, on constate que le portefeuille général des valeurs s'est réduit de 100.826^f 77 à 100.728^f 47, soit un écart de 98^f 30, résultant du remboursement d'une obligation foncière 3 % de l'emprunt de 1883, à la somme nette de 493^f 30, aussitôt remplacée par un titre semblable acquis pour 393^f 30. La différence représente un boni qui a profité aux fonds en dépôt du Crédit Foncier et par suite au capital de la Société.

Les *recettes* se sont chiffrées pour le service courant par 12.117 francs contre 13.391^f 07 l'année dernière. Cet abaissement provient de la non-attribution, en 1914, de la subvention annuelle de 1.200 francs du ministère de l'Agriculture sur le crédit de l'enseignement. Nous nous empressons d'ailleurs d'ajouter que le directeur autorisé à ce département ministériel nous a assuré de l'imminence de cette allocation relative à 1914, dont nous avons fait état au budget de 1915.

Nous insistons sur la nécessité de recevoir des allocations de cette nature et l'impossibilité pour une société scientifique comme la nôtre de suppléer à leur absence accidentelle.

Le recouvrement des cotisations nous a procuré une grande satisfaction : malgré les graves événements qui ont commencé en 1914, elles se sont élevées à 5.018 francs, contre 5.050 en 1913. Nous en remercions les membres de la Société, qui nous permettront d'exprimer la pensée qu'il en sera de même pour celles de 1915, que nous allons mettre en recouvrement.

Les *intérêts et revenus* à percevoir comme ressources libres sur les valeurs du portefeuille général figurent pour 3.481 francs.

Nous devons faire remarquer que cette somme n'est pas rigoureusement exacte parce qu'il nous a été impossible, même jusqu'à ce jour, d'obtenir du Crédit Foncier, qui reçoit ces revenus, l'indication précise détaillée de ses encaissements réels, par suite de l'envoi en province, par mesure de sécurité, pendant la guerre aux approches de Paris, de ses archives, registres et comptes, ainsi que des titres déposés dans ses caisses.

Cette somme de 3.481 francs résulte d'une évaluation très stricte des encaissements qui devaient être faits et doit être forcément très voisine de la réalité.

Cette partie a été *inscrite à l'encre rouge* dans les registres comptables de la Société et elle sera mise au point utile dès que le Crédit Foncier indiquera es recettes réelles effectuées; ce qui aura lieu dans le courant du mois d'avril prochain.

Nous espérons avoir agi comme il convenait le mieux dans cette circonstance.

Vous remarquerez avec plaisir la mention d'une somme de 4.038 francs, remise par la Banque de France, au sujet de l'impression de 1.500 exemplaires de l'ouvrage de notre cher collègue, Gaston Roulleau, intitulé : *Les Règlements par effets de commerce*, qui a été récompensé par le prix du concours Mercet. Nous retenons l'honneur qui résulte pour l'auteur et par suite pour la Société de cette participation gracieuse à cette belle et utile publication.

Les *dépenses* présentent deux particularités essentielles :

La première, au sujet du service courant des impressions du Journal, qui ont atteint le montant de 6.745^f91, frais de rédaction compris, contre 9.191^f51 l'année dernière et un crédit budgétaire de 7.640 francs.

Cela tient à ce que le Journal, sans en souffrir de dommage pour son intérêt, a été un peu limité en 1914, comme il convenait, par suite de la guerre et des circonstances majeures qui se sont imposées.

Il est résulté de cette réduction de frais, dans un chapitre des plus lourds, que l'ensemble des dépenses du service courant s'établit à 11.592^f66 et reste inférieur au chiffre de plus de 13.000 francs de l'année dernière et à celui du budget qui était de 12.960 francs.

C'est ce qui a permis de faire face à l'absence momentanée de la subvention dont il a été parlé plus haut.

La deuxième partie des dépenses contient la souscription à la médaille commémorative de notre très regretté de Foville.

Elle comprend de même la contribution toute spéciale de 2.000 francs de la Société à la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique.

Les liens de la Société avec l'Institut en sont la cause naturelle et logique.

L'imputation a été faite sur le disponible du compte courant du legs Coste conformément aux dispositions budgétaires.

Le *budget* pour 1915 se tient en majeure partie dans les limites de celui de l'année dernière, soit au taux général de 15.674 francs contre 15.696 francs.

Dans les *recettes*, les cotisations ont été inscrites au même chiffre de 4.800 francs, en estimant qu'elles seront versées d'une manière analogue à l'année 1914, bien que la guerre subsiste en 1915 depuis le début de l'année courante, époque la plus générale des recouvrements, tandis qu'en 1914 elle n'a affecté que le deuxième semestre.

Du côté des *dépenses*, l'impression du Journal figure pour 7.480 francs, équivalents, à 180 francs près, au crédit précédent, tandis que les frais de bibliothèque, insuffisants avec 290 francs, sont légèrement relevés.

La prévision de la subvention de 1.200 francs de 1914 du ministère de l'Agriculture figure en fin de budget, pour faire face aux insuffisances imprévues qui pourraient se produire en 1915.

Tels sont les dispositions et les comptes qui vous sont soumis.

Le Trésorier,
Paul MATRAT.

III

RAPPORT PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA

COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY

VICE-PRÉSIDENT

A la séance du 17 mars 1915

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des comptes, composée de MM. Raphaël-Georges Lévy, vice-président, Neymarck, ancien président, Meuriot, membre du Conseil, Barriol, secrétaire général, s'est réunie le 12 mars chez M. Matrat, trésorier, pour examiner les comptes de 1914 et la prévision de 1915. J'ai l'honneur de présenter à la Société le rapport de la Commission.

Je vous soumettrai d'abord quelques observations générales, s'appliquant à la situation de nos exercices 1914 et 1915 et au bilan de la Société de Statistique, c'est-à-dire à nos budgets et à ce que les Italiens appelleraient notre comptabilité patrimoniale. Les uns et l'autre sont également satisfaisants. Notre trésorerie est à l'aise et notre capital à l'abri des épreuves. Nous souhaitons aux comptes de plus d'un État et de plus d'une société d'être aussi limpides et aussi solides que les nôtres. Il est vrai que, pour un corps savant, la partie financière n'est pas la plus importante à considérer et que les titres et l'argent en caisse ne représentent pas l'élément essentiel de la vie sociale. Encore faut-il que, de ce côté, tout soit en bon ordre et que les moyens matériels ne nous fassent pas défaut, afin que nous puissions poursuivre l'œuvre fondée par nos prédécesseurs, à laquelle nous demeurons profondément attachés, et que nous entendons transmettre en bon état à nos successeurs.

Examinons d'abord nos comptes annuels. On y remarque avec satisfaction la part modeste prélevée par les frais d'administration, un quart environ du total. Le reste est attribué à des objets scientifiques, avant tout à l'impression, la rédaction et l'envoi de notre Journal, où se conservent les principaux travaux de nos membres produits à nos séances. Ce Journal est notre moyen de communication le plus efficace avec les sociétés sœurs de la France et de l'étranger : il figure pour plus de moitié dans notre budget. Le dernier quart s'applique à des dépenses variables ou exceptionnelles, comme le fut par exemple en 1914 notre contribution à la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique en Hollande. Nous venons d'apprendre que plusieurs États neutres avaient remis à La Haye leurs subsides destinés au même but.

Si des dépenses nous passons aux recettes, nous remarquons que celles-ci proviennent de quatre sources : les cotisations des membres titulaires et correspondants, les abonnements et ventes au numéro du Journal, les subventions, et enfin les intérêts des valeurs qui composent notre portefeuille. Ces dernières se divisent en deux catégories : titres dont le revenu entre dans notre budget

annuel et sert à l'acquit de nos dépenses courantes; titres provenant de legs, dont le revenu est réservé et doit être appliqué à des objets déterminés. Les cotisations annuelles et rachats de cotisations figurent pour plus d'un tiers dans nos recettes; les subventions pour un sixième; et les coupons de nos rentes et obligations pour un peu moins de la moitié. Tous nos titres appartiennent à la catégorie de ceux dont le service n'a pas été interrompu par la guerre; nous n'avons donc eu aucun mécompte de ce chef. Nous n'en avons pas eu non plus du côté de nos subventions, sauf celle du ministère de l'Agriculture, dont on nous fait espérer la rentrée en 1915. Le seul élément variable de nos ressources est le chapitre des cotisations — et encore nous est-il permis de dire que, grâce à la fidélité et à la ponctualité de nos membres, nous ne redoutons aucune surprise fâcheuse à ce chapitre. En tout cas, notre trésorerie est suffisamment à l'aise pour que des retards survenus dans l'encaissement de quelques-unes de nos quittances ne puissent nous causer aucune gêne.

En rapprochant les prévisions de 1915 des réalités de 1914, nous constatons qu'elles ont été établies avec prudence. Pour les cotisations, la somme inscrite à la première partie de ce que nous pouvons appeler le budget ordinaire est légèrement inférieure à celle de l'année précédente, tandis que les frais du Journal sont portés pour un chiffre plus élevé et qu'un crédit est ouvert pour supplément éventuel d'impression dû à l'extension du Journal. Des deux côtés il est peu probable que nous subissions de mécompte. La dépense extraordinaire de contribution au Bureau international de Statistique ne se renouvelant pas, cela nous donne un jeu de 2.000 francs, qui contribue à l'élasticité de notre budget.

Si nous tournons maintenant nos regards vers le bilan, nous voyons que notre Société est dans l'heureuse situation, que bien d'autres lui envieraient, de ne rien devoir à personne. Tout son passif consiste en réserves et en capitaux de divers legs et de cotisations rachetées, dont nous ne sommes comptables que vis-à-vis de nous-mêmes. L'actif tout entier, qui s'élève à 165.670 francs, constitue donc en réalité l'emploi de ces diverses réserves, les unes libres, les autres affectées à des fondations soumises à des conditions déterminées. Cet emploi a été fait de la façon la plus judicieuse: en rente française 3 %, en obligations du Gouvernement général de l'Indo-Chine, en obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, des Compagnies de chemins de fer français et algériens, de l'Indo-Chine, du Yunnan. Elles figurent aux prix d'achat. Une évaluation de ces valeurs aux cours actuels ferait sans doute ressortir une certaine différence à cet égard: mais ce calcul ne présente aucun intérêt pour le propriétaire qui n'a pas besoin de vendre et qui attend paisiblement que le jeu naturel de l'amortissement fasse rentrer dans son actif non seulement le prix d'achat, mais la prime représentant la différence entre ce prix et le pair. Tous nos titres en effet, à l'exception de 298 francs de rente perpétuelle 3 %, sont soumis à des tirages, dont le résultat est de les faire rembourser au pair ou même éventuellement avec un lot. D'après l'estimation que vous avez sous les yeux, nos titres, sans affectation spéciale, représentent 105.334^f 32, et ceux qui sont affectés à la représentation de legs, 54.902^f 60. La bibliothèque et les numéros du Journal en magasin ne figurent que pour mémoire dans notre inventaire.

Nous nous sommes fait présenter les récépissés numériques de nos titres déposés au Crédit Foncier de France et au Comptoir National d'Escompte. Nous les avons reconnus conformes aux écritures.

Il me reste à vous indiquer les recettes et les dépenses effectuées en 1914, en vous signalant les écarts avec les prévisions :

EXERCICE 1914

	RECETTES			DÉPENSES	
	Prévisions	Effectives		Prévisions	Effectives
1 ^{re} Partie.					
Cotisations	4.800 »	4.018 »	Administration	3.530 »	3.477,20
Journal	1.400 »	1.458 »	Loyer	1.000 »	750 »
Revenu des titres sans affectation spéciale.	3.460 »	3.481 »	Journal	7.640 »	6.745,91
Subventions.	3.300 »	2.160 »	Annuaire	300 »	300,50
			Bibliothèque.	290 »	319,05
			Divers.	200 »	
2 ^e Partie.					
Rachats de cotisations encaissées.	1.020 »	840 »	Dépenses extraordinaires (mé- daille Foville, contribution au Bureau international).		2.111,85
Revenu des legs Coste, Mercet, Bourdin	1.716 »	1.679,82	Supplément éventuel pour le Journal	1.000 »	
Bénéfice d'amortissement		98,30	Réserve des annuités ci-contre .	1.020 »	
			— revenus des legs	686 »	
			Reliquat.	30 »	
TOTAUX	15.696 »	14.735,12	TOTAUX.	15.696 »	13.704,51

Si nos recettes sont restées inférieures de 960^f 88 à nos prévisions, cela est uniquement dû à la non-entrée de la subvention de 1.200 francs du ministère de l'Agriculture et à une diminution de 180 francs dans les rachats de cotisations. Tous les autres chapitres ont fourni des rentrées supérieures aux estimations. D'autre part, nos dépenses de 13.704^f 51 sont restées de 1.991^f 49 en deçà des prévisions, en sorte que, dans l'ensemble, nous avons un boni de 1.030^f 61.

Le même travail appliqué au bilan donne les résultats suivants :

BILAN

	ACTIF au 31 décembre.			PASSIF au 31 décembre.	
	1913	1914		1913	1914
Espèces en caisse	3.403,38	4.433,99	Capital de divers legs	56.197,35	56.197,35
Titres sans affectation spéciale	100.826,77	100.728,47	Réserve sur cotisations rachetées	28.277,17	29.226,93
Titres affectés à la représentation de divers legs	55.902,60	55.902,69	Fonds sans affectation spéciale	71.751,60	72.414,33
Titres en compte courant (disponibles)	4.605,85	4.605,85	Cotisations en cours de rachat	1.740 »	1.380 »
			Provision pour médaille Bourdin	36 »	36 »
TOTAUX	164.738,60	165.670,91	Compte courant des legs Coste et Mercet	6.736,48	6.416,30
			TOTAUX	164.738,60	165.670,91

Les espèces en caisse ont augmenté de 1.030^f 61, somme égale au boni que

font ressortir les écritures de l'exercice 1914. Toutefois, le total général du bilan ne s'est accru que de 932^f 31; la différence de 98^f 30 provient du bénéfice d'amortissement d'une obligation foncière 3 % 1883, portée en recette dans les comptes de l'exercice 1914. Au passif, nous enregistrons deux augmentations, celle de la réserve sur cotisations rachetées, de 949^f 76, et celle des fonds sans affectation spéciale, de 662^f 73, ensemble 1.612^f 49, contre deux diminutions, l'une de 360 francs aux cotisations en cours de rachat, et l'autre de 320^f 18 au compte courant des legs Coste et Mercet, soit ensemble 680^f 18. Il en résulte une augmentation nette de 932^f 31, correspondant à l'augmentation parallèle de l'actif. Nous avons ainsi la preuve mathématique de la parfaite exactitude des comptes dressés par notre excellent trésorier M. Matrat, à qui la Commission exprime ses félicitations et ses remerciements.

Nous vous proposons en conséquence

- 1^o D'approuver la gestion du trésorier pour 1914;
- 2^o D'arrêter le bilan au 31 décembre 1914, tant au passif qu'à l'actif, au total de 165 670^f 91;
- 3^o D'établir les prévisions de 1915 aux chiffres de 15.674 francs aux recettes, 15.664 francs aux dépenses, laissant un boni de 10 francs.

Le Vice-Président rapporteur,
Raphaël-Georges LÉVY.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1914

ACTIF

ESPÈCES

En caisse	681 ^f 61	} 4438 ^f 99
Au Crédit Foncier de France	1 163 43	
Au Comptoir National d'Escompte	2 588 95	

PORTFEUILLE

(PRIX D'ACHAT)

1° Titres sans affectation spéciale

A. Déposés au Crédit Foncier :

204 fr. de rente 3 % (résultant de la conversion de 306 fr. de rente 4 1/2 % réduits à 238 fr. de rente 3 1/2 %). [Récépisse n° 126913]	7 163 ^f »		
70 obligations foncières 3 % 1883 (Récépissés n°s 263 990, 275 268 et 995 736)	29 317 90		
4 obligations communales 2,60 % 1892 (Récépissé n° 275 269) [N°s des obligations à lots 164 789 à 164 792].	2 014 65	} 64 067 38	
1/4 obligation Ville de Paris 2 % 1898 (Récépissé n° 314 960) [N° de l'obligation à lots 557 760 2° quart].	111 03		
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 % (Récépissé n° 297 568)	1 400 85		
26 obligations du gouvernement général de l'Indo-Chine 3 1/2 % 1898 (Récépissés n°s 322 939 et 406 536)	13 039 15		
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 % (Récépissé n° 409 390).	11 020 80	} 93 587 38	
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % anciennes (Récépissé n° 620 607)	12 926 »		
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 620 608)	8 620 »		
18 obligations chemin de fer Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 741 565)	7 974 »		
2 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 789 486)	860 20	} 2 936 49	
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 789 485)	1 285 75		
2 obligations Ville de Paris 3 % emprunt 1910, libérées (n°s des obligations à lots 517 517 et 517 522) [Récépissé n° 849 461]	790 54		
4 obligations Foncières 3 % 1883 (Récépissé n° 823 295)			
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 916 459).			1 685
			1 228 80

B. Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :

2 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé n° 501 926)	852 80	} 1 290 80
1 obligation Foncière 3 % 1883 (Récépissé n° 427 725).	438 »	

MONTANT des titres ci-dessus. 100 728^f 47

TOTAL des titres ci-dessus et des espèces . . A reporter. . . 105 162^f 46

ACTIF (*Suite*)

Report. 105162^f 46

2° Titres affectés à la représentation des legs suivants

C. Dépôts au Crédit Foncier :

Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 % (Récepissé n° 172226) . . .	997 ^f 60	}	4791 60
Legs Bresson : 25 fr. de rente 3 % (Récepisse n° 670765) . . .	805 »		
Legs Hancock : 7 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % nouvelles (Récepissé n° 789485.)	2989 »		

D. Dépôts au Comptoir National d'Escompte de Paris :

Legs Coste : 98 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récepissé 501926)	41789 »	}	51111 »
Legs Mercet : 19 obligations Foncières 3 % 1883 (Récepissé n° 427725)	8322 »		
Legs Levasseur : 33 fr. de rente 3 % (Récepissé n° 743712) . .	1000 »		

3° Titres valeur en compte courant

E. Dépôts au Comptoir National d'Escompte de Paris :

2 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récepissé n° 732507)	857 50	}	4605 85
3 obligations semblables (Récepissé n° 504246)	1283 40		
6 obligations semblables (Récepissé n° 721551)	2464 95		

DIVERS

Bibliothèque :

Pour mémoire. { Valeur des livres.	»	»
{ Numéros du Journal en magasin.	»	»

TOTAL DE L'ACTIF. 165670^f 91

PASSIF

Capital des Legs suivants :

Legs Bourdin	997 ^f 60	}	56197 ^f 35
Legs Bresson	805 »		
Legs Coste	41934 75		
Legs Mercet	8460 »	}	29226 93
Legs Hancock	3000 »		
Legs Levasseur	1000 »		

Reserve sur cotisations rachetées (1) 29226 93

Fonds sans affectation spéciale, dont 22000 fr. provenant de l'attribution faite à la Société de Statistique, sur le legs fait à l'État par M. Giffard, et 20580 fr. 32 montant de l'indemnité des assurances pour l'incendie des collections du Journal de la Société 72414 33

Cotisations en cours de rachat (Reçu 29 annuités) 1380 »

Provision pour médaille Bourdin 36 »

Comptes courants des legs Coste et Mercet :

Legs Coste : En titres disponibles.	4605 85	}	5986 10
— Espèces.	1380 25		
Legs Mercet: Espèces.			430 20

TOTAL DU PASSIF. 165670^f 91

(1) Cette réserve s'est réduite en 1914 par suite du décès d'un membre perpétuel et augmentée par l'inscription de 4 membres ayant racheté leurs cotisations.

COMPTES DE 1914

RECETTES

Espèces existant au 1^{er} janvier 1914 :

En caisse.	347 ^f 02	} 3 403 ^f 88
Au Crédit Foncier.	892 73	
Au Comptoir National d'Escompte	2 163 63	

1^{re} PARTIE

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

Cotisations : Membres titulaires.	4 700 ^f »	} 5 018 ^f »
— Membres correspondants.	318 »	
Journal : Abonnements et vente de numéros		1 458 »
Intérêts non réservés sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds au Crédit Foncier, et divers.		3 481 »
Subventions reçues en 1914 (1) :		
Ville de Paris : année 1913	1 000 »	} 2 160 »
Conseil général de la Seine : 1913.	500 »	
Ministère de l'agriculture :	»	
Ministère de l'instruction publique : 1914	300 »	
Ministère du travail et de la prévoyance sociale : 1914	360 »	
RECETTES effectuées en 1914 (1 ^{re} partie)	(1) 12 117 ^f »	

2^e PARTIE

Recettes spéciales et Règlements d'ordre

<i>Annuités</i> : 14 annuités de 60 fr. pour rachats successifs de cotisations	840 ^f »	
<i>Legs Mercet</i> : Reçu net en 1914 en compte courant au Comptoir d'Escompte.	144 ^f »	} 1 679 82
<i>Legs Coste</i> : Reçu net en 1914 en compte courant au Comptoir d'Escompte.	1 535 82	
<i>Valeurs</i> : Remboursement d'une obligation foncière 3 % 1883 à 493 ^f 10 net et remplacée par une obligation semblable acquise à 394 ^f 80, soit bonification de 98 ^f 30		98 30
<i>Nota</i> : Une somme de 4 038 fr. a été remise par la Banque de France pour la valeur nette de l'impression de 1 500 exemplaires de : <i>Les Règle- ments par effets de commerce</i> , par Gaston ROULLEAU, ouvrage qui a obtenu le prix Mercet		Mémoire

RECETTES spéciales de la 2^e partie 2 618^f 12

TOTAL de la 1^{re} et de la 2^e partie 14 735^f 12

TOTAL GÉNÉRAL de l'encaisse et des recettes. 18 138^f 50

(1) Reste à recevoir les subventions suivantes de 1914 : 1 000 fr. de la Ville de Paris, 500 fr. du Conseil général de la Seine, 1.200 fr. du Ministère de l'Agriculture dont l'attribution est imminente, votées, mais non ordonnancées en 1914.

COMPTES DE 1914

DÉPENSES

1^{re} PARTIE

Paiements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :

Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1979 ^f 50	}	3 477 ^f 20
Frais de convocations	355 75		
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, correspondance, etc.	1148 95		
Loyer : payé en 1914			750 »
Journal : Impression et frais d'envoi	5366 41	}	6 745 91
Rédaction en 1914, tableaux et graphiques	1379 50		
Annuaire : Impression et envoi.			300 50
Bibliothèque :			
Allocations mensuelles au bibliothécaire	300 »	}	319 05
Reliures et imprimés.	19 05		
Depenses reglees en 1914 (1 ^{re} partie).			<u>11 592^f 66</u>

2^e PARTIE

Dépenses spéciales, placements et règlements d'ordre

Dépenses extraordinaires :

Médaille commémorative de Foville	100 ^f »	}	2 111 ^f 85
Exposition internationale de Lyon	11 85		
Legs Coste : Contribution de la Société à la formation du bureau permanent international de l'Institut International de Statistique.	2 000 »		

TOTAL de la 2^e partie. 2 111^f 85

TOTAL de la 1^{re} et de la 2^e partie, 13 704^f 51

Espèces existant au 31 décembre 1914

En caisse.	681 ^f 61	}	4 433 ^f 99
Au Crédit Foncier.	1163 43		
Comptoir National d'Escompte.	2588 95		
TOTAL GÉNÉRAL égal.			<u>18 138^f 50</u>

RELEVÉ COMPARATIF QUINQUENNAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE DIVERS CHAPITRES

DE STATISTIQUE

DE PARIS

Situation au 31 décembre des années 1910 à 1914

DÉSIGNATIONS	1910	1911	1912	1913	1914 ¹⁵
<i>Recettes du service courant :</i>					
Colisations encaissées	5 052 »	5 045 »	5 341,25	5 050 »	5 018 »
Abonnements et vente du Journal	1 389,05 ¹	1 391,75 ¹	1 446,25 ¹	1 527,75 ¹	1 458 »
Revenus des valeurs	3 166,15	3 348,73	3 576,23	3 453,32	3 481 ¹⁵
Subventions	3 450 » ²	3 300 »	3 300 »	3 360 » ²	2 160 » ²
TOTAL du service courant.	12 757,20	13 085,48	13 663,73	13 391,07	12 117 »
<i>Recettes spéciales :</i>					
Annuités pour rachats de cotisations	2 220 » ³	1 500 » ³	1 520 » ³	1 320 » ³	840 » ³
Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes pour remboursement d'avances	360 » ⁴	360 » ⁴	90 » ⁴	» » ⁴	» ⁴
Revenus des legs	1 540,80	1 831,10	1 777,90	2 047,68	1 679,82 ¹⁶
Recettes exceptionnelles	11 460 » ⁵	»	1 000 » ⁵	» »	98,30 ¹⁷
TOTAL général des recettes	28 338 »	16 776,58	18 051,63	16 758,75	14 735,12
<i>Dépenses du service courant :</i>					
Administration, assemblées, recouvrements, etc.	3 488,28	3 276,35	3 558,54	3 362,30	3 477,20
Loyer	1 000 »	1 000 »	1 000 »	1 000 »	750 »
Journal (impression, graphiques, rédaction, etc.)	7 028,19 ⁶	7 667,94 ⁶	9 645,05 ⁶	9 191,51 ⁶	6 745,91 ⁶
Annuaire	268 »	278,55	286,40	276,40	300,50
Bibliothèque	272,85	239,75	280,20	281,15	319,05
Dépenses extraordinaires	241,25	173,25	»	174,95	111,85 ¹⁰
TOTAL du service courant.	12 298,57	12 635,84	14 770,19	14 286,31	11 704,51
Dépenses spéciales.	20 364,10 ¹¹	3 651,44 ⁷	4 693,75	960,55 ¹⁰	2 000 ¹⁸
TOTAUX	32 662,67	16 287,28	19 463,94	15 246,86	13 704,51
<i>Situation :</i>					
Valeurs en portefeuille	154 477,48 ¹²	156 845,92 ¹²	161 335,22 ¹²	161 335,22 ¹²	161 236,92 ¹⁷
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes	450 » ¹³	90 » ¹³	»	»	»
En caisse et dépôts	2 814,50	3 303,80	1 891,49	3 403,38	4 433,99
TOTAUX	157 741,98	160 239,72	163 226,71	164 738,60	165 670,91

Nombre des Membres au 31 décembre :				
Membre d'honneur	"	"	"	"
Membres { à vie.	103	100	101	102
titulaires	202	206	210	236
non rachetés	68	68	66	70
Membres honoraires associés	34	34	34	32
Membres correspondants	407	408	411	441
TOTAUX	407	408	411	447

- Presque exclusivement par abonnements. Vente de numéros détachés variant de 37 à 68 fr. au total.
- La subvention du Ministère de l'Agriculture a été de 1 000 fr. en 1907, 1908 et de 1 200 fr. en 1910, 1911, 1912 et 1913. Celle de 1914 sera concédée en 1915 seulement. — En outre, les subventions n'ont pas toujours été payées pendant les années auxquelles elles se rapportaient. La subvention de 1 000 fr., en 1914, de la Ville de Paris, et celle du Conseil général de la Seine, de 500 fr. en 1914, ne seront mandatées qu'en 1915.
- Rachats de cotisations plus nombreux : 4 rachats complets et 17 annuités en 1911 ; 2 rachats complets et 17 annuités en 1912 et 1913, 14 annuités en 1914.
- A partir de 1907, l'annuité du remboursement d'un prêt fait à l'Hôtel des Sociétés savantes est restée seule. En 1912, dernière annuité.
- Une indemnité reçue en espèces, en 1907, pour l'incendie des collections du Journal de la Société. En outre, un crédit de 7 000 fr. a été ouvert par la Maison Berger-Levrault et Cie, à titre d'indemnité complémentaire au sujet de cet incendie (suite voir n° 14).
- Feuilles en plus pour l'impression du Journal en 1909, 1910, 1911 et surtout 1912 et 1913. Tableaux et graphiques spéciaux en 1912. Réduction du Journal en 1914 par suite de la guerre.
- En 1911, 1 289 fr. pour l'impression de la table alphabétique et analytique du Journal de 1860 à fin 1910. Plus 2 382 fr. 41 pour placements en obligations Ville de Paris et Crédit Foncier. En 1912, placement 1 228 fr. 80 en 3 obligations P.-L.-M. pour le portefeuille général et 2 464 fr. 95 en 6 obligations semblables pour le compte courant du legs Coste.
- Remboursement de 30 fr. de rente amortissable (998 fr.). — Cotisations spéciales (1 020 fr.) et constitution de ressources et de crédit pour le Cinquantenaire de la Société, suivant détail au compte de 1909, et allocation gracieuse de 8 000 fr. par l'Institut international de Statistique, pour participation de la Société aux réceptions de la XII^e session de l'Institut. En 1910, montant net du legs Mercet, 8 460 fr., et du legs Hancock, 3 000 fr. En 1912, legs Levasseur, 1 000 fr.
- Remploi de 978 fr. 57 en 30 fr. de rente amortissable. — Absorption du solde du crédit ouvert par MM. Berger-Levrault ; frais de réception des membres et invités de l'Institut international et placement de 7 974 fr., le tout suivant compte de 1909.
- Achat de la médaille du prix Bourdin en 1910 et 1913. — Médaille de Foville en 1914.
- En 1910 : placements legs Mercet, 8 322 fr. ; legs Hancock, 2 989 fr. ; placements divers, 5 702 fr. 80. Remboursement de 3 242 fr. 30 sur les 8 000 fr. ci-dessus, pour impressions supplémentaires.
- Portefeuille déposé au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte de Paris, y compris les valeurs des legs, capital et comptes courants. Placement, en 1907, de l'indemnité payée pour l'incendie des collections du Journal et d'un reliquat. Accroissements de 1908 à 1911, notamment par suite des placements du montant des legs.
- Réductions progressives des annuités restant dues par l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt fait par la Société ; à partir d'avril 1907, les annuités sur le prêt restent seules dues. En 1912, dernier trimestre reçu pour solde.
- Partie restant due par la Maison Berger-Levrault sur la créance de 7 000 fr. pour indemnité complémentaire concédée par cette Maison pour l'incendie des collections du Journal de la Société (1 394 fr. 30) ont été affectées à l'impression du catalogue de la Bibliothèque). Solde de 5 605 fr. 70 employé en 1909 lors du Cinquantenaire de la Société et de la XII^e session de l'Institut international pour l'impression de l'ouvrage *La Statistique à Paris*, et pour la publication des comptes rendus. (Journal d'août 1910 spécial).
- Par suite de la guerre, et de l'envoi de leurs archives en province, le Crédit Foncier et le Comptoir National d'Escompte n'ont pas pu indiquer à temps pour les comptes les détails exacts de leurs encaissements des revenus des valeurs en dépôt dans leurs caisses. Il y a été suppléé par des évaluations approximatives très strictes.
- Comme ci-dessus pour les revenus des legs. — Certains n'ont pas été encaissés en 1914 aux époques ordinaires mais le seront en 1915.
- Bonification sur une obligation forcée remboursée et remplacée par une semblable. — Légère réduction du portefeuille en 1914 par suite de ce remboursement.
- Contribution de la Société en 1914 pour la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique.

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1915

RECETTES

1^{re} PARTIE

Cotisations.	4 800 ^f »
Journal : abonnements et ventes .	1 440 »
Revenus des titres du portefeuille et des comptes courants au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte	3 300 »

Subventions :

Ville de Paris	1 000 ^f »	} 3 360 »
Ministère de l'agriculture . .	1 200 »	
Ministère de l'instruction pu- blique (abonn. au Journal)	300 »	
Ministère des travaux publics .	Mémoire	
Conseil général de la Seine	500 ^f »	
Ministère du travail et de la prévoyance (abon. au Journ.)	360 »	

TOTAL de la première partie. 12 900^f »

2^e PARTIE

15 annuités en 1915 p ^r rachats de cotisations en cours . .	900 ^f »
Revenus du legs Coste. . . .	1 400 »
— Mercet	280 »
— Bourdin.	36 »
— Bresson.	25 »
— Hancock	100 »
— Levasseur	33 »

TOTAL de la seconde partie. 2 774^f »

TOTAL GÉNÉRAL 15 674^f »

Plus rappel de la subvention
pour 1914 du Ministère de
l'Agriculture, en voie de con-
cession. 1 200^f »

DÉPENSES

1^{re} PARTIE

Administration :

Secrétariat général, frais de bureau, correspondance, etc	1 980 ^f »	} 3 530 ^f »
Frais de convoca- tions	400 »	
Trésorerie, archives, frais de recouvre- ment	1 150 »	

Loyer :

Salles des réunions et bibliothèque	1 000 »
--	---------

Journal :

Impression et envoi.	5 500 »	} 7 480 »
Rédaction	1 680 »	
Graphiques	300 »	

Annuaire :

Impression et envoi.	300 »
------------------------------	-------

Bibliothèque :

Livres, reliures et frais divers. .	380 »
-------------------------------------	-------

Dépenses diverses :

Frais extraordinaires et de re- présentation	200 »
---	-------

TOTAL de la première partie. 12 890^f »

2^e PARTIE

Supplément éventuel d'impres- sion pour l'extension du journal :		
Le journal	1 000 »	} 1 100 ^f »
Les graphiques	100 »	
Réserve des annuités ci-contre. .	900 »	
— des revenus du legs Bourdin pour sa mé- daille.	36 »	
— des revenus des divers legs pour les prix et publications con- cernant ces legs, dé- penses imputables et frais s'y rapportant	738 »	

TOTAL de la seconde partie. 2 774^f »

TOTAL GÉNÉRAL 15 664^f »

Reliquat 10 »

ÉGALITÉ 15 674^f »

Le Trésorier,
Paul MATRAT.